Les transferts internationaux

Pour l'affiliation d'un joueur (belge ou étranger) provenant d'un autre pays, une demande de certificat international de transfert doit être introduite par l'U.R.B.H. auprès de la fédération d'origine et de l'EHF (pour les transferts européens) ou de l'IHF (pour les transferts non-européens). Des frais administratifs, dépendant du statut du joueur, peuvent être demandés par la fédération cédante et l'EHF ou l'IHF.

Le formulaire adéquat(téléchargeable sur le site www.handball.be) doit être adressé, dûment complété, par pli recommandé au secrétariat général U.R.B.H. (accompagné de la licence) même si le joueur concerné n'a jamais été affilié dans un club étranger et même si le joueur a été démissionné ou n'a plus joué depuis plusieurs années.

Dès la réception du formulaire de transfert international, une demande de libération est adressée par le secrétariat U.R.B.H. à la fédération concernée. Celle-ci est tenue de répondre dans les 20 jours et, sauf cas particuliers (voir ci-dessous), des frais administratifs sont réclamés.

Joueur amateur : Dans ce cas, les frais administratifs s'élèveront à deux fois 123 € (123 € pour la fédération cédante et 123 € pour l'EHF/IHF) jusqu'au 30.06.17. **A partir du 01.07.2017, il s'agira de payer deux fois 138 €.** Suite à un accord entre les différents pays limitrophes et certains scandinaves, les frais pour la fédération cédante s'élèveront dans ce cas à 100 €).

Le joueur amateur/étudiant changeant de fédération dans le cadre du programme Erasmus peut bénéficier d'un transfert gratuit moyennant la production d'une attestation de l'établissement scolaire concerné. (les transferts vers des clubs évoluant en D1 et D2 nationales ne sont pas concernés par cette gratuité).

De même pour un joueur n'ayant plus été aligné sur une feuille de match officiel de la fédération cédante depuis au moins 24 mois et pour tout joueur de moins de 16 ans.

Pour un **joueur sous contrat** ou quittant ce statut, les frais administratifs s'élèveront à deux fois 1.230 € (1.230 € pour la fédération cédante et 1.230 € pour l'EHF/IHF).
A partir du 01.07.2017, il s'agira de payer deux fois 1.380 €.

Des frais de formation peuvent également être réclamés pour un joueur international (entre 16 et 23 ans au moment du transfert). Maximum 3500 francs suisses (2.880 €) peuvent être demandés par année de contrat et 800 francs suisses (650 €) par année de participation à une compétition d'une sélection nationale jusqu'au 30.06.2017.
A partir du 01.07.2017, il s'agirait de 3.215 € et 735 €.